



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ



LE RECENSEMENT
MILITAIRE
C'EST OBLIGATOIRE

Qui doit se faire recenser ?

Tous les jeunes, filles et garçons de nationalité française.

Quand ?

Dès l'âge de 16 ans.

Où ?

A la Mairie du domicile muni de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.

Pourquoi ?

Pour effectuer la journée d'appel de préparation à la défense.

Cette démarche est nécessaire également pour pouvoir s'inscrire à un examen (Bac, BEP, permis de conduire, ...).

Et après ?

7 mois au plus tard, rendez-vous sur : majdc.fr afin de créer votre compte sur lequel vous retrouverez toutes les informations nécessaires.

Patience....

A compter du jour de votre recensement, il faut compter entre 7 à 9 mois avant de recevoir sa convocation, et 8 à 12 mois avant de pouvoir participer à la JDC.

Plus d'informations ?

Rendez-vous sur : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr>